

ARLA APPROUVÉ - TE
2019-4105
2020-02-12

Granulés biofongicides RootShield®

Pour réprimer les maladies des racines causées par Pythium, Rhizoctonia et Fusarium dans les serres et les pépinières extérieures, et le cannabis (marihuana) produit commercialement à l'intérieur.

COMMERCIAL LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : La souche KRL-AG2 de *Trichoderma harzianum* Rifai contient un minimum de $1,0 \times 10^7$ unités formant des colonies par gramme de poids sec.

Avertissement, contient l'allergène blé

ORGANISMES VIVANTS
SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT 27116 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4,53 ou 18 kg

BioWorks, Inc. 100 Rawson Road, Suite 205, Victor, NY 14564
Téléphone : 1 585 924-4362

N° de lot

Date de fabrication : Utiliser dans les 12 mois suivant la date de fabrication

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Les granulés biofongicides RootShield® constituent un biofongicide servant à réprimer les maladies des racines dans les serres, les pépinières extérieures, et le cannabis (marihuana) produit commercialement à l'intérieur. La matière active est un microbe utile, soit la souche T-22 (KRL-AG2) de *Trichoderma harzianum* Rifai. Lorsqu'ils sont appliqués sur la terre de rempotage des serres ou le sol, les granulés biofongicides RootShield® se développent activement dans les racines des plantes afin de les protéger contre *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium*.

Pour supprimer la pourriture des semences et la fonte des semis des boutures infectées à l'intérieur, utiliser des fongicides chimiques ou autres méthodes appropriées en plus des granulés biofongicides RootShield®.

Remarque : Les granulés biofongicides RootShield® contiennent les spores vivantes d'un microbe utile. Les granulés biofongicides RootShield® s'activent lorsque la température du sol est supérieure à 10 °C. La suppression n'est pas efficace lorsque le sol est froid, et est encore plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

MODE D'EMPLOI : CANNABIS (MARIHUANA) PRODUIT COMMERCIALEMENT À L'INTÉRIEUR, SERRES ET PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES : TOUTES LES CULTURES ORNEMENTALES, LES ÉPINARDS D'EAU CHINOIS (Tung choy, kankon, rao muong), LES POIVRONS, LES TOMATES ET LES CONCOMBRES :

Pour réprimer les maladies causées par *Pythium*, *Rhizoctonie* et *Fusarium*, mélanger les granulés biofongicides RootShield® avec la terre de rempotage ou avec le sol à raison de 600 à 750 g par mètre cube (non compacté) de terre de rempotage ou de sol. Pour de meilleurs résultats, bien incorporer les granulés biofongicides RootShield® durant la préparation du mélange ou le remplissage des pots, ou les incorporer aux platebandes en râtelant ou en faisant le tallage.

Il est impossible de tester toutes les variétés ornementales, et certaines peuvent démontrer un retard de croissance. Les granulés biofongicides RootShield® devraient d'abord être testés sur des petits lots de plantes, si la réaction de cette variété n'est pas connue, avant de les utiliser à grande échelle.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. EMPÊCHER les effluents et les eaux de ruissellement contaminés par ce produit dans les serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants étanches, des chaussures, des chaussettes, des lunettes de protection et un respirateur/masque qui filtre la poussière/le brouillard de pulvérisation (préfixe d'homologation MSH/NIOSH TC-21C) ou un respirateur homologué par la NIOSH avec tout filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques au moment de manipuler, mélanger/remplir ou appliquer le produit, et durant toutes les activités de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Le délai d'attente avant la récolte est de 0 jour.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Comme ce pesticide n'est pas enregistré pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'alimentation en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques avec ce produit.

NE PAS nettoyer l'équipement ou éliminer les déchets dans quelconque source d'alimentation en eau.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

- Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche et la gorge à grande eau. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU/LES
VÊTEMENTS : Retirer les vêtements contaminés. Se laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais.

EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX : Garder l'œil ouvert et rincer doucement avec de l'eau.
Retirer les verres de contact s'il y a lieu, et continuer de rincer l'œil.

GÉNÉRALITÉS : Appeler un médecin immédiatement si l'irritation ou des signes de toxicité apparaissent et persistent, ou semblent graves. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sûr et sec, à des températures entre 2 °C et 5 °C. NE PAS contaminer l'eau, ou la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Le produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est dans une salle d'entreposage réfrigérée.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

1. Vider à fond le contenu dans l'applicateur ou un autre dispositif d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.